

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
25 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 Février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 6

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 10.02.2026

Liste des présents:

Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO, Laëtitia LUBIATO.

Liste des absents et des procurations:

Frédéric PICQ, Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ.

Secrétaire de séance: Laetitia LUBIATO

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOPTE le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

2. Augmentation des indemnités des adjoints et du maire

Suite à la loi de revalorisation des indemnités des adjoints et des maires en date du 22.12.2025, le nouveau barème maximal est fixé comme suit :

28.1 % pour les maires

10.89 % pour les adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le nouveau barème.

3. Lotissement AU GRAND CHAMP :

Monsieur le Maire et Mr le Maire-Adjoint expliquent que l'entretien de la voirie d'un lotissement privé est souvent sujet à reprise par la commune après une dizaine d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que la commune de DAIGNAC n'acceptera pas la rétrocession de la gestion de la voirie du LOTISSEMENT AU GRAND CHAMP.

Questions diverses :

- Abri bus : Il est acté à l'unanimité que le premier abri bus acheté en fin d'année dernière sera installé à la salle des fêtes et servira à abriter les poubelles.
- Foot truck : une commerçante nous a contacté pour s'installer sur le parking de l'école. Nous prendrons attache avec afin de savoir si elle est équipée d'un groupe électrogène. Dans le cas contraire, l'assemblée donne son accord à condition qu'une participation raisonnable aux frais d'électricité soit demandée.
- Tenus du bureau de vote : les élus s'inscrivent sur le planning.
- Réunion CCID : elle s'est tenue fin février en présence de Mme Lion de la DGFIP.

Séance levée à 19h30

Le Maire,

Les Membres Présents,

La Secrétaire de séance,

